



Parti Démocrate-Chrétien  
DC Genève  
Association de Lancy

# ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 62C rte du Gd-Lancy, 1212 Grand-Lancy      Novembre 1994 N° 105

**BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY**  
Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

## Révision de l'Assurance-maladie

*Le 4 décembre prochain, le peuple suisse devra se prononcer pour ou contre la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMA). Adoptée en mars dernier par le Parlement Fédéral, cette loi apporte des réponses appropriées aux carences actuelles.*

Il faut savoir que l'actuelle loi sur l'assurance-maladie date de 1911. Depuis sa création, de nombreux essais de révision se sont révélés infructueux; le peuple, appelé aux urnes, a, en effet, refusé à la fois une initiative populaire et un contre-projet du Parlement en décembre 1974, puis un projet de loi fédérale en décembre 1987. Seule la loi fédérale du 13 mars 1964 a abouti et l'assurance maladie a pu être révisée pour la première et unique fois.

### Plusieurs objectifs sont à la base de la révision de la LAMA:

- l'obligation d'assurance et le renforcement de la solidarité, par la suppression des actuelles différences de primes entre les différentes catégories, telles que le sexe et l'âge d'entrée;
- la maîtrise des coûts, notamment par un contrôle renforcé en matière de tarifs et de prix et par l'augmentation de la participation des assurés aux frais;
- l'amélioration du financement, lequel sera assuré par les primes individuelles et la participation aux frais, les contributions publiques servant, quant à elles, à réduire les primes des assurés à revenu faible ou moyen;
- l'extension des prestations, en supprimant toute limitation de la durée de prise en charge hospitalière;
- le libre-passage d'une caisse d'assurance à une autre et l'instauration d'un fond de compensation en vue d'atténuer les effets des structures de risques différentes entre les caisses-maladie.

Enfin, parmi les principales nouveautés de la LAMA, on peut mettre plus particulièrement en évidence un mode de financement qui évitera une nouvelle hausse des cotisations sociales et donc une pression supplémentaire sur l'emploi, ainsi qu'une assurance de base obligatoire dont le catalogue de prestations se trouve élargi à la maternité, aux cures balnéaires et aux frais de sauvetage.

Stéphane Lorenzini, Président

**Le 4 décembre, le PDC vous invite à voter  
OUI à la loi concernant la révision de l'assurance-maladie  
NON à l'initiative populaire "pour une saine assurance-maladie"**

**N'oubliez pas de répondre à notre sondage "La famille à Lancy"!**

## Groupe de réflexion "Petite enfance"

Suite à diverses interrogations et remarques qui avaient été soulevées, soit au Conseil Municipal, soit au sein de l'Association DC, le Comité a éprouvé le besoin qu'une réflexion se fasse sur la petite enfance à

Lancy.

Le Comité de l'Association DC a donc décidé de mettre sur pied un groupe de réflexion ouvert aux élus DC, aux membres de l'Association et à toute autre personne intéressée par ce domaine. C'est ainsi que depuis la fin du printemps, une quinzaine de personnes se sont réunies à trois reprises.

Lors des premières réunions, des responsables et des professionnels d'institutions participant à nos discussions nous ont aidés à

mieux connaître la situation à Lancy et à nous faire comprendre les différences et les particularités de chaque institution dont la fréquentation dépend souvent de la situation économique.

Nous avons ensuite essayé de comprendre la gestion de chaque institution selon sa spécificité, sa taille et en tenant compte des différentes directives et prescriptions liées inévitablement au fonctionnement d'une institution de la petite enfance et en définitive des coûts qui en découlent.

Bien entendu, à la clef, le très délicat problème du subventionnement communal a

été abordé et peut-être mieux perçu par les participants qui ont été sensibilisés par la complexité du fonctionnement d'une institution de la petite enfance.

Au début septembre, nous avons eu l'honneur de pouvoir auditionner un responsable de la Délégation de la Petite Enfance de la Ville de Genève qui a été en mesure de nous communiquer des renseignements très précis sur le fonctionnement des institutions de la petite enfance en Ville de Genève et de la manière de les comparer financièrement entre elles.

Au début novembre, nous avons accueilli une responsable de la Protection de la Jeunesse qui a été à même de nous expliquer les directives et les prescriptions particulièrement contraignantes appliquées aux institutions.

A ce stade de la réflexion, la majorité des participants de ce groupe de travail a le sentiment que les institutions de la petite enfance fonctionnent à satisfaction dans la commune de Lancy et que le subventionnement communal dans ce domaine est indispensable pour assurer l'existence de tels lieux qui contribuent à l'épanouissement de nos enfants d'une manière complémentaire à la cellule familiale.

La réflexion se poursuivra ces prochains mois pour essayer d'entrevoir l'avenir de ces institutions et d'imaginer des solutions complémentaires. Nous rappelons que ce groupe est ouvert à toute personne intéressée par le sujet.

Le responsable du groupe: François Lance  
Téléphone: 794 64 21

## Etablissement floral, enfin un choix clair!

Nous nous étions posé, lors d'un récent article, la question du bien-fondé d'un établissement horticole communal, cela dans la cadre de la réflexion menée depuis de nombreuses années à propos d'une nouvelle réalisation dans la campagne Navazza. Fallait-il privatiser entièrement ce service communal, le maintenir à son niveau actuel qui permet un travail remarquable en collaboration avec le privé, ou le moderniser et en étendre sa capacité de production?

Jusqu'alors nous avons été ouverts à toutes les solutions et nous avons accepté le crédit d'étude de frs 50 000.—, ainsi qu'un montant supplémentaire de frs 100 000.— exigé pour pouvoir présenter un projet conforme aux demandes de l'Etat. Ces études nous ont permis de constater diverses exigences: les contraintes légales de l'acte de donation qui ne permettent que peu d'installations dans la campagne Navazza, ainsi protégée et destinée à une ouverture publique; les difficultés de bloquer par une seule solution un développement harmonieux de l'ensemble de cette parcelle, vu que celle-ci devait faire l'objet d'un déclassement immédiat en zone de verdure; le changement de conjoncture économique. Nous avons aussi constaté que le prix de nos plantons était certes plus élevé que celui fourni par des entreprises privées, mais qu'il correspondait à une demande très spécifique, le privé assurant la livraison de plantes courantes.

En fonction de tous ces paramètres et afin de prendre enfin une décision claire, le groupe Démocrate-Chrétien, sur la base des souhaits émis par l'associa-

tion Démocrate-Chrétienne de Lancy, a demandé formellement l'abandon du projet de construction dans la campagne Navazza, au profit de la rénovation du centre actuel situé dans la campagne Chuit. Cette solution qui avait déjà été suggérée en commission, mais qui apparaissait impossible au vu de l'emplacement et de la vétusté des installations est devenue, comme par miracle, la solution pour tous, y compris pour les services municipaux.

Il y aura donc une reconstruction du centre floral de la campagne Chuit, avec du matériel standardisé, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail et sanitaires pour le personnel. Il n'y a pas d'extension de notre production, ce qui nous permettra de continuer de travailler avec le privé. Nous nous réjouissons de cette décision de principe prise à l'unanimité par le Conseil municipal, car elle rejoint parfaitement notre doctrine de la subsidiarité.

Enfin, une idée qui pouvait apparaître intéressante en période d'expansion, trouve une issue réaliste qui permet une économie au budget des investissements de frs 2 835 000.—, moins les frs 150 000.— de frais d'étude, pour une réalisation qui devrait revenir à environ frs 1 265 000.—.

En conclusion, nous pouvons aussi remercier le Conseil administratif et le Service des Parcs, pour la décoration florale admirable de notre commune. Ces investissements conséquents ne sont pas superflus, car ils apportent un équilibre harmonieux dans nos quartiers et sont des notes colorées et gaies au milieu de nombreuses nuisances et d'un contexte psychologique social difficile. Nous constatons aussi qu'un effort de rationalisation est entrepris avec l'utilisation croissante de plantes persistantes.

Bernard Falcetti

## Offrons-nous une tranche de culture !

Posons-nous une fois la question: que peut bien nous apporter la culture en général, et à Lancy en particulier?

On considère bien souvent la culture comme un produit de

luxé. S'il est vrai qu'elle coûte de l'argent aux collectivités publiques, il serait dangereux de mesurer son utilité uniquement en termes monétaires et de la réduire à une donnée purement économique. En réalité, elle a une valeur éminemment sociale qui ne se laisse pas évaluer en termes économiques.

En fait, la culture, de par sa richesse et son potentiel de créativité, engendre la tolérance et l'ouverture sur autrui, permet l'acceptation de valeurs culturelles différentes, provoque le respect de l'autre et, en finalité, met en exergue la dignité humaine. Elle permet aussi à une agglomération urbaine qu'est la ville de retrouver ses racines, son identité, ses traditions: la ville devient ainsi le lieu où la convivialité s'installe, où les rencontres deviennent possibles. Ceci est essentiel, voire vital, en ces temps où la globalisation de l'économie se poursuit à une grande vitesse, où une certaine déshumanisation apparaît dans les relations de travail, où la mobilité

des gens s'accroît, et où aussi, il faut bien le dire, un certain mal-être s'installe au sein d'une partie de la population.

L'immeuble communal "l'Escargot" à vocation culturelle qui sera construit sur la tranche couverte de l'av. des Communes-Réunies (T 104), à Lancy-Sud, répond véritablement à cet objectif. La place piétonne qui lui sera adjacente, également: c'est un tout. Et cet ensemble, dont le rôle moteur en matière culturelle et économique sera indéniable pour Lancy, viendra compléter la chaîne formée par les sociétés communales lancéennes et les divers groupes, centres, petits théâtres et autre Jazz-Parade qui forment déjà un tissu relationnel et social indiscutable.

Notre commune voisine de Plan-les-Ouates y voit également un intérêt évident, puisque son Conseil municipal l'a manifesté par un vote de principe et qu'il souhaite participer au projet à tous points de vue. Dès lors, de projet communal, nous nous acheminons vers un projet intercommunal.

Ainsi, la culture produit des effets dont l'utilité ne se chiffre pas. Facteur de vie, elle génère le bien-être. Elle stimule, par divers relais, le développement économique. Elle exerce, si elle est variée et attrayante, une attractivité dont Lancy ne pourra tirer que des avantages. Offrons-nous donc une tranche de culture!

Marco Föllmi, Maire

### Lancéennes, Lancéens

Vous qui vous intéressez à la vie de votre commune et qui voulez en savoir plus sur le scolaire et le parascolaire, les services sociaux et communaux, l'antenne chômage CODE et les projets d'aménagement, ... alors ne manquez surtout pas notre

### Séance d'information sur le thème: "Les Mouilles, un quartier en pleine mutation"

qui aura lieu le mercredi 16 novembre 1994 à 20h.30, c/o Digital Equipement Corporation, 12, avenue des Morgines, 1213 Petit-Lancy

Avec la participation de: **Monsieur Marco FÖLLMI**, Maire de la Ville de Lancy

Organisation: DC Lancy

Entrée gratuite, suivie d'une collation